



Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs"
(Questions relatives à l'emploi et à la politique sociale),
Bruxelles, 15 mars 2019

La session du Conseil du 15 mars 2019 sera présidée par **Marius-Constantin Budăi**, ministre du travail et de la justice sociale de Roumanie.

La session débutera à **10 heures** par un débat d'orientation en séance publique sur le **Semestre européen 2019**. Les ministres devraient adopter le **rapport conjoint sur l'emploi (RCE)** de la Commission ainsi que les **conclusions sur l'examen annuel de la croissance et le rapport conjoint sur l'emploi pour 2019**.

La Commission présentera ses **rapports par pays pour 2019** dans le cadre du **Semestre européen**.

La présidence informera les ministres sur le prochain **sommet social tripartite** et sur l'état d'avancement des travaux relatifs à plusieurs propositions législatives.

Ensuite, les ministres examineront la proposition de règlement relatif au **Fonds européen d'ajustement à la mondialisation** dans le but de dégager une orientation générale partielle.

Ils tiendront également un débat d'orientation sur la **dimension sociale de l'Europe après 2020**, sur la base d'une note d'orientation de la présidence.

Une conférence de presse avec **Marius-Constantin Budăi** et la commissaire **Marianne Thyssen** se tiendra à **17 heures** dans la salle de presse du JL.

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: <https://europa.eu/hM79kk>

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Emploi et politique sociale

Semestre européen 2019

Les ministres tiendront également un débat d'orientation sur le **Semestre européen 2019**, qui s'appuiera sur la note d'orientation de la présidence ([6623/19](#)) intitulée "Le socle européen des droits sociaux – une initiative visant à améliorer le fonctionnement du marché du travail et des systèmes de protection sociale dans l'ensemble de l'UE".

Le débat contribuera à définir de nouvelles manières de promouvoir des relations de travail fiables et flexibles, associées à un soutien adéquat pendant les périodes de transition. La mise en œuvre des principes établis dans le socle européen des droits sociaux doit s'accompagner de l'attribution de ressources adéquates en vue d'accroître les possibilités d'emploi, en particulier pour les personnes les plus éloignées du marché du travail. Dans le même temps, les États membres doivent continuer à mettre en œuvre des politiques visant à maintenir un niveau optimal d'emploi en préservant les emplois existants, en en créant de nouveaux et en augmentant l'aptitude à l'emploi des chômeurs, ainsi qu'en améliorant leurs compétences et en les adaptant aux exigences du marché du travail local.

Compte tenu de ce qui précède, les ministres seront invités à se pencher sur les questions suivantes:

- Quelles mesures pourraient-êtr prises dans le contexte du socle européen des droits sociaux afin d'améliorer les liens entre les politiques en matière d'emploi et de protection sociale?
- Quels (nouveaux) instruments sont nécessaires au niveau européen pour renforcer les initiatives nationales et locales visant à créer des emplois de qualité permettant de générer une croissance inclusive?
- Sur la base de l'expérience acquise au cours des cycles du Semestre européen, quelles réformes sont nécessaires pour lutter efficacement contre le chômage?

Rapport conjoint sur l'emploi (RCE)

Le Conseil adoptera le **rapport conjoint sur l'emploi 2019 (RCE)** ([6167/19](#)). Après son adoption, le **RCE** sera soumis au Conseil européen des 21 et 22 mars, conformément à l'article 148, paragraphe 1, du TFUE, en vue que celui-ci "se penche sur la situation de l'emploi et adopte des conclusions à ce sujet".

Le **RCE** a été présenté par la Commission en novembre 2018 dans le cadre du paquet "examen annuel de la croissance". Il fournit un aperçu annuel des principales évolutions sociales et de l'emploi ainsi que des réformes entreprises par les États membres, conformément aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres. Les rapports sur ces réformes sont axés sur les objectifs suivants:

- stimuler la demande de travail
- renforcer l'offre de travail et améliorer l'accès à l'emploi, les qualifications et les compétences
- améliorer le fonctionnement des marchés du travail et l'efficacité du dialogue social
- promouvoir l'égalité des chances pour tous, favoriser l'inclusion sociale et combattre la pauvreté

Le rapport conjoint sur l'emploi permet également de suivre les performances des États membres en rapport avec le tableau de bord social accompagnant le socle européen des droits sociaux. Ce rapport examine les principales tendances du marché du travail et tendances sociales dans l'Union européenne, les principaux résultats de l'analyse du tableau de bord social associé au socle européen des droits sociaux et fournit une description transnationale détaillée des indicateurs clés (y compris les indicateurs du tableau de bord social) et des politiques appliqués par les États membres afin de suivre les lignes directrices pour les politiques de l'emploi.

Conclusions sur l'examen annuel de la croissance et le rapport conjoint sur l'emploi pour 2019 [\(6635/19\)](#)

Les ministres adopteront les **conclusions du Conseil sur l'examen annuel de la croissance et le rapport conjoint sur l'emploi pour 2019**. Ces conclusions sont destinées à contribuer à transmettre au Conseil européen des 21 et 22 mars les principaux messages issus du Conseil EPSCO.

L'**examen annuel de la croissance** pour 2019, intitulé "Pour une Europe plus forte dans un contexte d'incertitude à l'échelle mondiale", vise à encourager une convergence socioéconomique durable sur la base du dit "triangle vertueux" des priorités de politique économique: la relance de l'investissement, la poursuite des réformes structurelles et la gestion responsable des finances publiques. Dans le contexte d'une croissance économique soutenue en Europe, bien que moins dynamique, l'examen annuel de la croissance 2019 fixe les priorités suivantes pour orienter les plans de réforme nationaux et les efforts au niveau de l'UE:

- des investissements de grande qualité et la lutte contre les déficits d'investissement dans la recherche et l'innovation, dans l'éducation, la formation et les compétences ainsi que dans les infrastructures
- des réformes qui renforcent la croissance de la productivité, l'inclusivité et la qualité institutionnelle
- la garantie de la stabilité macroéconomique et de finances publiques saines

Rapports par pays 2019

Dans le cadre du Semestre européen, la Commission présentera les **rapports par pays 2019** ([liste des rapports par pays](#)). Cette présentation précèdera la proposition de la Commission sur le projet de recommandations par pays, qui devrait avoir lieu en mai 2019.

Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

Le Conseil examinera une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au **Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)** (6842/19). L'objectif est de parvenir à une orientation générale partielle. La position du Conseil ne couvrira pas les aspects budgétaires ni les dispositions de nature horizontale, tant que de nouveaux progrès n'auront pas été accomplis concernant le prochain cadre financier pluriannuel (CFP).

Dans le cadre des négociations sur le CFP, la décision relative à la proposition sera soumise à la décision que le Conseil prendra ultérieurement sur la poursuite ou non du FEM et de ses objectifs dans le format proposé.

Le but de la proposition que la Commission a présentée en mai 2018 ([9701/18](#)) est d'assurer la poursuite du fonctionnement du FEM en tant qu'instrument spécial permettant à l'Union de réagir face à des circonstances imprévues. Le fonds soutiendra les États membres lorsqu'ils sont confrontés à des restructurations imprévues de grande ampleur, en particulier des événements résultant de la mondialisation tels que des modifications majeures de la structure du commerce international, des différends commerciaux, des crises financières ou économiques, la transition vers une économie à faible intensité de carbone, ou en raison du passage au numérique ou de l'automatisation.

Des fonds seront octroyés pour contribuer à améliorer les compétences et l'employabilité des travailleurs ayant perdu leur emploi. Parmi les éléments nouveaux de la proposition figurent:

- l'abaissement du seuil d'éligibilité, fixé à 250 travailleurs licenciés;
- l'élargissement du champ d'application afin de prendre en compte des motifs supplémentaires de restructuration, tels que l'automatisation ou le passage au numérique, parmi les critères d'éligibilité au bénéfice d'un financement;
- l'alignement du taux de cofinancement sur le taux de cofinancement le plus élevé du FSE+ dans l'État membre concerné.

La position du Conseil prévoit d'aligner la période de fonctionnement du FEM sur la période du CFP du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2027. Par ailleurs, parmi les problèmes liés à la mondialisation causant des restructurations imprévues de grande ampleur ont été ajoutées les modifications majeures de la structure des relations commerciales de l'UE et de la composition du marché intérieur.

Développer les compétences des adultes

Au cours du déjeuner, les ministres auront une discussion sur la question du **développement des compétences des adultes**, sur la base d'une note d'orientation de la présidence ([6761/19](#)). Étant donné que l'évolution rapide des technologies et la demande croissante de compétences différentes sur le marché du travail constituent des défis majeurs pour les systèmes d'enseignement et de formation professionnelle et pour les travailleurs, que les personnes ne peuvent plus se reposer uniquement sur leur éducation et leur formation initiales et qu'elles doivent constamment mettre à jour et renouveler leurs connaissances, et qu'il importe de plus en plus d'assurer le reclassement des adultes, y compris les groupes défavorisés, les ministres seront invités à réfléchir aux questions suivantes:

- Dans quels domaines une coopération européenne s'impose-t-elle afin de renforcer l'apprentissage des adultes pour répondre aux besoins de marchés du travail en mutation rapide?
- Comment pourrait-on développer les systèmes de financement nationaux pour soutenir les besoins massifs de renforcement des compétences et de reclassement de la population adulte? Comment le financement européen peut-il au mieux compléter le financement au niveau national?
- Quels sont les partenaires essentiels pour faire avancer cette démarche?

La dimension sociale de l'Europe après 2020

Les ministres tiendront un débat d'orientation sur la base d'un document de réflexion élaboré par la présidence ([6622/19](#)) sur le thème "**La dimension sociale de l'Europe après 2020**". Le Conseil EPSCO apportera sa contribution aux débats sectoriels en cours concernant l'avenir de l'Union européenne. Ces contributions sectorielles seront présentées aux chefs d'État ou de gouvernement le 9 mai 2019, lors d'une réunion informelle du Conseil européen à Sibiu (en Roumanie).

Le débat s'inscrit dans le contexte des défis de taille qui persistent, parmi lesquels le retrait du Royaume-Uni de l'UE. Compte tenu des disparités importantes qui subsistent entre les États membres et au sein même de ces derniers, et de la persistance des déséquilibres économiques et sociaux risquant de compromettre la convergence économique et sociale, l'UE est tout à fait consciente de la nécessité de renforcer la dimension sociale de l'Europe, en s'appuyant sur le socle européen des droits sociaux. Dans ce contexte, les ministres sont invités à partager leurs points de vue sur les questions ci-après:

- Quels sont les aspects fondamentaux qui devraient définir la future dimension sociale?
- Compte tenu du fait que le socle européen des droits sociaux indique la direction à suivre pour renouer avec la convergence vers le haut, quels seraient les domaines d'action prioritaires pour l'UE et les États membres afin de préserver et d'améliorer le modèle social européen après 2020?

Divers

Sommet social tripartite

Les ministres recevront de la présidence et de la Commission des informations concernant le **sommet social tripartite** qui se tiendra le 20 mars.

Le principal thème du sommet sera "**Pour une Europe plus forte, unie et tournée vers l'avenir**". Les trois sous-thèmes plus spécifiques seront:

- a) 50 ans de mobilité du travail - tirer le meilleur parti de la libre circulation des travailleurs pour des marchés du travail qui fonctionnent bien;
- b) Réaliser des investissements dans un marché unique approfondi et plus équitable; et
- c) S'appuyer sur un "nouveau départ pour le dialogue social" pour configurer un nouveau monde du travail.

Le **sommet social tripartite** réunit les présidents du Conseil européen et de la Commission, les partenaires sociaux européens, ainsi que les représentants de la présidence tournante et des deux prochaines présidences (Finlande et Croatie) au niveau ministériel ou du Premier ministre. Dans le prolongement de la pratique mise en place en mars 2016, le **sommet social tripartite** se tient la veille de la réunion du Conseil européen, pendant l'après-midi.

Mise en œuvre de la recommandation du Conseil relative à des parcours de renforcement des compétences

La Commission informera le Conseil de la **mise en œuvre de la recommandation du Conseil relative à des parcours de renforcement des compétences** ([7199/19](#)), sur la base d'un rapport publié récemment.

Propositions législatives en cours d'examen

La présidence communiquera aux ministres des informations sur un grand nombre de **propositions législatives en cours d'examen** dans les domaines de l'emploi, du droit du travail et de la santé et de la sécurité au travail:

- Directive sur les exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services ([14799/15](#))
- Directive concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ([8633/17](#))
- Révision de la directive sur les agents cancérigènes ou mutagènes (troisième série)([7733/18](#))
- Directive relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles ([16018/17](#))
- Règlement établissant une Autorité européenne du travail ([7203/18](#))
- Révision des règlements sur la coordination des systèmes de sécurité sociale (883/2004 et 987/2009) ([15642/16](#))

Échange électronique d'informations sur la sécurité sociale (EESSI)

La Commission informera les ministres de l'état d'avancement des travaux concernant l'**échange électronique d'informations sur la sécurité sociale (EESSI)** ([6986/19](#)).

L'EESSI est un système informatique destiné à aider les organismes de sécurité sociale de l'UE à échanger des informations plus rapidement et de manière plus sécurisée. À l'heure actuelle, la plupart des échanges se font sur support papier. Ils seront remplacés par des échanges électroniques dans les mois à venir.

L'EESSI concerne 32 pays européens (l'UE28 plus l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse). La Commission a mis le système central de l'EESSI à disposition des États membres en juillet 2017. Les États membres ont maintenant deux ans pour achever la mise en œuvre de l'EESSI au niveau national et pour relier leurs organismes de sécurité sociale aux échanges électroniques transfrontières. Les États membres se sont engagés à finaliser leur mise en œuvre de l'EESSI au niveau national au plus tard en juillet 2019.

Conférence de haut niveau sur le cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms

La présidence informera les ministres du résultat de la récente conférence de haut niveau sur l'intégration des Roms (7003/19), qui s'est tenue à Bucarest les 4 et 5 mars.

Programmes de travail pour 2019 du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale

Les présidents du **Comité de l'emploi (EMCO)** et du **Comité de la protection sociale (CPS)** présenteront les programmes de travail de leur comité respectif ([6969/19](#) et [6356/19](#)).

Comité de l'emploi

Conformément à l'article 150 du TFUE, les missions du comité sont les suivantes:

- suivre l'évolution de la situation de l'emploi et des politiques de l'emploi dans les États membres et dans l'Union;
- sans préjudice de l'article 240, formuler des avis, soit à la demande du Conseil ou de la Commission, soit de sa propre initiative, et contribuer à la préparation des délibérations du Conseil visées à l'article 148.

Comité de la protection sociale

Conformément à l'article 160 du TFUE, les missions du comité sont les suivantes:

- suivre la situation sociale et l'évolution des politiques de protection sociale dans les États membres et dans l'Union;
 - faciliter les échanges d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques entre les États membres et avec la Commission;
 - sans préjudice de l'article 240, préparer des rapports, formuler des avis ou entreprendre d'autres activités dans les domaines relevant de sa compétence, soit à la demande du Conseil ou de la Commission, soit de sa propre initiative.
-